

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 06 octobre 2020 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absents : Mme Rabeau (excusée)

Secrétaire : Mme Brault

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020
- Sommes dues par ENEDIS pour l'année 2020
- Désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant à la CCID de la CDC MOVA
- Signature de la convention occupation du domaine public pour l'implantation d'un coffret électrique renforcement de réseau par ENEDIS
- Demande de subvention u voyage ski école Lignac
- Musée : emploi et perspective
- Travaux d'aménagement du centre bourg, lot 2 avenant n°2
- Questions diverses

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Régularisation du bornage et acte notarié d'échange de parcelles à l'étang Rémy Louveau. Le conseil municipal valide ce point complémentaire qui sera traité en séance.

1. Validation compte rendu conseil municipal du 8 septembre 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé

2. Sommes dues par ENEDIS pour l'année 2020

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant part des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à émettre un titre de recette correspondant à la somme de deux cent douze euros.

3. Désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant à la CCID de la CDC MOVA

Le Maire rappelle que le code général des impôts institue une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Le Maire indique que le conseil municipal doit présenter deux personnes au titre de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin, un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité nomme :

Civilité	Nom	prénom	
Mr	TOUZET	Gilles	Titulaire
Mr	JOUOT	Hubert	Suppléant

4. Signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un coffret électrique renforcement de réseau par ENEDIS

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique par ENEDIS, route de Bélâbre, il est nécessaire d'installer un poste borne REMBT 300 et de réaliser des tranchées pour le passage des câbles électriques sur le domaine public communal, parcelle H 578 « Pacage de la Croix ». Cela nécessite ainsi l'accord de la commune, propriétaire, et la signature d'une convention entre la commune et ENEDIS.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer cette convention avec ENEDIS pour ces travaux.

5. Demande de subvention pour un voyage ski école Lignac

Le directeur de l'école de Lignac a adressé une demande de financement pour un séjour au ski en 2021, qu'il prépare pour les 42 enfants de l'école primaire. Tous les deux ans, cette école organise un séjour de plusieurs jours avec découcher. L'objectif poursuivi est que tous les enfants puissent en bénéficier (tarif accessible aux familles), que l'encadrement soit sécurisé (séjour organisé par l'USEP), et que la destination permette la pratique d'activités sportives, présentement le ski.

Prévu en février/mars 2021, la réservation doit être faite avant la fin de l'année ; c'est pourquoi la demande de subvention parvient maintenant aux deux communes de Lignac et Prissac.

Le coût est le suivant :

42 élèves en séjour à 315 € = **13 230 €**

Le financement prévisionnel est arrêté comme suit :

42 parents à 80 €	= 3 360 €
Commune de Lignac	= 3 685 €
Commune de Prissac	= 3 685 €
Coopérative scolaire	= 2 500 €
Total	= 13 230 €

Le directeur a prévu 80 € par famille contre 90 € en 2018. Il sollicite les deux communes à hauteur de 3 685 € contre 3 000 € en 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accorde à l'école de Lignac, une subvention de 3 685 € dont 1 842.50 € sur le budget 2020 (sur les 2 410 € restant au budget pour les subventions aux associations) à verser avant le 31 décembre 2020 pour permettre la réservation du séjour, et 1 842.50 début 2021 sur justificatif de la confirmation du séjour.
- charge M. le Maire d'émettre les mandats à l'article 6574 sur les budgets 2020 et 2021.

6. Musée : Emploi et perspective

M. Jouot expose le bilan de la saison 2020 au musée, que Camille Ruckly, agent du patrimoine au musée, a établi.

Visites : Ouverture du musée en juillet cette année.

Juillet et août : hausse du nombre de visites par rapport à 2019. Moins de 10 personnes par jour, mais peu, voire pas, de jours creux. Visiteurs provenant majoritairement de l'ouest, de la région Centre Val de Loire et du département. Très peu de visiteurs étrangers cette année.

En septembre, baisse drastique du nombre de visiteurs. Peu de personnes sont venues lors des journées du patrimoine. Le nombre de visiteurs est tributaire de la météo.

Année	Nombre de visiteurs, tous types confondus (âge, groupe, individuel)		
	Juillet	Août	Septembre
2020	91	126	69
2019	51	120	101

Actions en cours :

- ◇ Proposition de partenariat avec la délégation de l'Indre d'APF France Handicap : voir le document de proposition de convention de partenariat.
- ◇ Relance du Moulin du Got, papeterie, imprimerie, lieu culturel et patrimonial à St Léonard-de-Noblat, : il doit venir visiter le musée pour voir nos machines d'imprimerie, avec leur association d'anciens imprimeurs. Possibilité de partenariat.
- ◇ Contact pris avec **Architecture +**, pour connaître le prix et le temps d'une éventuelle étude architecturale du projet "espace musée". Cette prise de rendez-vous et ce devis n'engagent en rien pour la suite.

Perspectives :

- ◇ Ligne de conduite pour l'espace muséographique et le projet scientifique et culturel : transition d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture mécanisée, évolution de la vie rurale sur le territoire.
 - Le musée du machinisme agricole dispose d'assez de matériel pour pouvoir montrer l'évolution. Cela permet également de faire des comparaisons et de mettre en lumière le moment de la mécanisation des campagnes.
 - Au niveau du facteur rural, on peut voir l'évolution de certains matériels, et de les montrer avant l'automatisation du tri.
 - Pour l'espace Gutenberg, cela met en valeur le travail du typographe et les différentes techniques avant la numérisation.
- ◇ Faire partie du réseau "Musées Centre-Val de Loire", pour avoir de la communication et de la visibilité au niveau régional, et bénéficier d'un réseau d'échange entre professionnel et institutions.
- ◇ Si ouverture en saison 2021 :
 - Travaux INEVITABLES, comme par exemple améliorer les sanitaires (lumière, petits réaménagements), condamner l'ancien accueil, réaménager et nettoyer l'extérieur, installer de nouveaux panneaux signalétiques, réparer le sol de l'espace facteur rural, aménager de rampes en bois à certains endroits pour les PMR...
 - Horaires/dates à décider en janvier
 - Engagement d'un service civique ?
 - Préparation de la communication dès mars et développement via internet (réseaux sociaux, nouveau site).

M. Jouot intervient pour dire que si le musée réouvre l'année prochaine, courant mai, il convient de s'organiser et prendre des décisions en début d'année notamment pour réaliser des travaux (aménagement extérieur, sanitaires...) et définir un thème au musée. L'objectif est d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions.

M. Jouot donne lecture de la convention de partenariat avec l'association APF France handicap. Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature de cette convention.

Le contrat de travail de l'agent en charge du musée prend fin au 31 octobre.

Compte tenu que la saison touristique est terminée, le conseil municipal, décide, pour le moment, de ne pas renouveler le contrat.

Le conseil municipal doit à présent se prononcer sur le devenir du musée.

Pour avancer, il faut chiffrer le coût des actions à mener permettant le développement du musée et donc valider un cahier des charges.

Le Maire est favorable à son maintien et à son développement car les visiteurs trouvent que ce musée dispose d'un fond intéressant mais qu'il faudrait mettre en valeur. De plus, il permet aux visiteurs de découvrir le village et d'aller consommer dans les différents commerces (restaurant, café, boulangerie).

Il souligne qu'un tel projet sera lourd financièrement avec des subventions à la clé, et qu'il sera long à conduire (3 à 4 ans).

Un débat s'ouvre au sein du conseil municipal au sujet du devenir du musée.

M. Lepetit propose de réaliser une étude de marché afin de voir si l'investissement est proportionné au nombre de visiteurs.

M. Jouot explique qu'il n'existe aucun musée rentable en France.

Le Maire rajoute qu'il n'y a aucun service rentable dans la commune (ex : salle des fêtes, restauration de l'église, du centre bourg, école etc...).

M. Montiege demande comment les habitants réagiront si la commune décide de consacrer un lourd investissement (mise aux normes et développement) alors qu'il accueille aujourd'hui 300 visiteurs par an. Il serait souhaitable que l'avis des habitants soit demandé avant d'engager un tel projet.

M. Renaud s'interroge également sur l'attrait des générations futures pour ce musée dans 20 à 30 ans. M Jouot explique que ce matériel ne pourra que prendre de la valeur dans le temps et que les jeunes d'aujourd'hui en devenant adulte aimeront retrouver leurs racines.

Mme Petit intervient pour dire qu'il faut faire quelque chose si l'on veut que le musée devienne attractif au public et accueille de nouveaux visiteurs. Actuellement rien n'est mis en valeur. Il faut aérer la collection entreposée et faire tourner les pièces.

M. Jouot indique que si le conseil municipal décidait de sa fermeture cela demanderait un travail important et occasionnerait un coût pour la commune (devenir du matériel et des bâtiments etc...). Si la commune décide de réaliser un projet, il faudrait au moins un bâtiment pour le matériel, avec un espace d'accueil, un coin vente, une salle d'exposition et de réunion

M. Leroy-Battu fait indiquer qu'il serait bien afin que le conseil municipal puisse se positionner, d'avoir un chiffrage du coût d'un projet.

Après débat, le Maire propose au conseil municipal pour avancer, de réaliser un cahier des charges et de lancer une consultation auprès d'architectes pour avoir un projet et son chiffrage.

Le conseil municipal accepte cette proposition

7. Travaux aménagement centre bourg, lot 2 avenant n°2

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, lot N°2 « espaces verts mobiliers urbains », une plus-value et une moins-value concernant le mobilier signalétique sont proposées. Ce dernier engendre un surcoût qui nécessite la signature d'un avenant N°2 au marché et une délibération du conseil municipal.

LOT N°2 - Entreprise TERIDEAL TARVEL

Montant marché initial + avenant N°1

46 127.09 € HT+ 2 278.77€ HT	48 405.86 € HT	58 087.03 € TTC
------------------------------	----------------	-----------------

Montant de l'avenant N°2	934.97 € HT	1 121.96 € TTC
--------------------------	-------------	----------------

Nouveau montant du marché lot N°2	49 340.83 € H.T	59 208.99 € TTC
--	------------------------	------------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents autorise le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°2 avec l'entreprise Terrideal Tarvel.

Depuis cet été, le Maire a demandé, à plusieurs reprises, à l'entreprise Terrideal de traiter les poteaux et bancs en chêne avant l'arrivée de la période de pluie.

L'entreprise n'a pas fait ce travail durant la période propice. Elle a commencé à traiter les bornes en

bois, mais après les premières pluies.

Le Maire demande que les bancs ne soient pas traités tant que le bois reste humide.

Il refusera de signer la réception de ces travaux tant que ce travail n'aura pas été fait correctement.

Les travaux de plantations débuteront bientôt.

L'enfouissement du réseau électrique par l'entreprise Labrux est bientôt terminé. Il restera à l'entreprise ENEDIS d'intervenir pour effectuer les branchements.

Les travaux de réfection et de remplacement du réseau d'eau potable viennent de reprendre rue Roland Meignien et route de Saint Benoit pour une durée de 5 mois.

8. Régulation situation bornage et acte notarié pour échange de parcelles étang Remy Louveau

Le Maire fait part au conseil municipal de la découverte en regardant le cadastre d'un problème concernant l'étang communal Remy Louveau.

Les archives de la construction de l'étang, en 1998, montre qu'un début de document d'arpentage avait été établi afin de faire un échange entre 2 nouvelles parcelles, l'une appartenant à la commune et l'autre à un propriétaire privé.

Cette opération devait ainsi permettre à la commune de devenir propriétaire de la queue de l'étang où se trouve actuellement la bonde.

Ce document d'arpentage n'a jamais été finalisé et aucun acte notarié n'a été établi pour enregistrer cet échange de parcelles.

Aussi aujourd'hui, il faut reprendre le dossier depuis le début et donc refaire un document d'arpentage afin de créer les 2 parcelles nouvelles (avec chacune, son numéro cadastre) et pouvoir ensuite faire établir par un notaire les actes d'échanges entre ces deux parcelles.

Le Maire a rencontré M. Jacques Chatonnet propriétaire actuel, concerné par la réalisation de cet échange. Il est d'accord pour cette régularisation et échanger à titre gratuit ces parcelles à condition que la commune prenne à sa charge l'ensemble des frais (bornage et actes).

Le Maire propose de demander un devis auprès de géomètres pour établir ce document d'arpentage, et de charger Maître Guilbaud, notaire, d'établir l'ensemble des actes entre M. Jacques Chatonnet et la commune de Prissac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, afin de régulariser au plus vite cette affaire :

- **AUTORISE** le Maire à établir et signer le document d'arpentage, auprès d'un géomètre,
- **AUTORISE** le Maire à établir le ou les actes de vente ou échange à titre gratuit entre ces deux parcelles auprès du notaire,
- **AUTORISE** le Maire à régler tous les frais liés à cette affaire

9. Questions diverses

Multi-stade

Le multi-stade est en cours d'installation. Le commercial doit revenir pour apporter 3 filets qui manquent et le panneau d'affichage. Il reste à finaliser aussi les abords (terrassment + engazonnement).

Mme Vannier demande la possibilité d'installer également un banc et des poubelles. Le Maire indique que cela sera fait.

Fosse du Pêcher

Le Maire informe le conseil municipal que l'équipe technique procède au curage de la mare « fosse du Pêcher ».

Cette opération n'a pas été faite depuis plus de 50 ans. La vase a été entreposée, après accord du propriétaire, sur une parcelle voisine pour sécher.

Cette opération a mis à jour le fond de la fosse qui est en pierre de tuf. Le muret extérieur qui l'entoure, endommagé est en cours de réparation. Trois toupies béton sont nécessaires pour le restaurer pour un coût entre 3 000 et 4 000 €.

M. Renaud demande qu'à la prochaine vidange de l'étang Rémy Louveau, son curage soit fait pour le désenvaser. Il propose que le poisson soit mis en attente dans la fosse du Pêcher.

Le Maire indique que cette opération nécessitera une mise à sec de l'étang pendant deux ans et que la fosse du pêcher ne permettra pas de mettre tout le poisson de l'étang.

Cimetière

L'entretien du cimetière commencera la semaine prochaine.

Transport Scolaire

Le Maire rappelle qu'il a adressé fin août un courrier, au Président du Conseil Régional pour lui demander la création d'un point de montée à Beugodin. Cette demande concerne une famille qui ne peut conduire ses enfants au point de montée le plus proche existant, situé à plus 1 km de leur domicile et par la route départementale.

Aucune réponse écrite n'a été apportée à la mairie.

Après contact téléphonique les services des transports scolaires du conseil régional ont évoqué une possible solution après les vacances de la Toussaint.

Informations aux agriculteurs de Prissac

Un courrier aux agriculteurs de la commune est en cours de diffusion afin de leur proposer une transmission par email des informations concernant leur activité (arrêtés interdiction de broyage, sécheresse...)

Les agriculteurs intéressés devront transmettre à la mairie leur adresse email, pour créer une liste de diffusion de ces informations.

Ecole

Un petit mur d'escalade a été réalisé à l'école pour les enfants. Pour assurer la sécurité, il faut réaliser au sol une petite chappe béton et poser des dalles amortissantes. Cela sera fait par les agents techniques.

Société de Chasse

M. Montiège informe le conseil municipal que la société de chasse de Prissac remercie la commune pour le versement de la subvention 2020. Le repas de chasse est prévu pour le 6 mars 2021.

Vie associative

M. Montiège demande s'il est possible d'organiser courant novembre une réunion avec toutes les associations de Prissac afin d'établir le calendrier 2021 des manifestations.

Cela sera fait.

Ecole

M. Leroy-Battu demande s'il est possible pendant les vacances scolaires d'ouvrir une garderie pour les enfants.

Comme il s'agit d'une « garderie hors temps scolaire » il convient de s'assurer que cela relève bien d'une compétence communale ou de la CDC MOVA dans le cadre des activités extra-scolaire avec les centres de loisirs sans hébergement.

Il convient aussi d'étudier le nombre de parents intéressés, les moyens humains à mettre en place pour l'accueil des enfants et voir les engagements de la commune avec la CAF.

Travaux

Mme Brault demande si les travaux d'aménagement du bourg prévoient aussi la réfection de la place rue du Foyer. Le Maire indique que cela n'a pas été prévu dans cette tranche de travaux.

Parcours santé

Mme Brault signale qu'en période de pluie le parcours de santé autour de l'étang est difficilement praticable. Les agrès sont installés en zone humide.

Il est demandé s'il est possible de trouver une solution (mise en place d'une plateforme en béton dessous, les déplacer vers une autre zone moins humide etc...). Le Maire indique que l'ensemble de la zone autour de l'étang est une zone humide comme pratiquement tous les prés en bordure de rivière et qu'il est difficile de déplacer les agrès.

Une réflexion sera faite pour essayer de trouver une solution à ce problème.

Commissions

Mme Guillois informe le conseil municipal que la prochaine commission culture et communication se réunira le 28 octobre à 20 h00 pour préparer l'édition du bulletin municipal « Le Tambour de Prissac ». La commission économique se réunira le 7 octobre à 18h30.

M. Jouot informe le conseil municipal que la commission école se réunira le samedi 24 octobre 9 H 30.

M. Lepetit demande la possibilité de réaliser un agenda partagé pour les élus avec les dates de réunions des commissions.

Salle Gaston Chéreau

Le Maire indique avoir contacté le cabinet d'étude SEITH pour étudier et chiffrer l'installation d'une climatisation dans la salle Gaston Chéreau.

Mme Vannier signale qu'il y a encore une fuite sur le toit de la salle Gaston Chéreau. Le Maire recontactera l'entreprise qui est déjà intervenue dans cette affaire.

Elle demande également la possibilité de faire quelques travaux de réparations (rebouchage des trous dans les murs, peinture des portes) ainsi que l'entretien des abords de l'entrée (taille des végétaux). Ces travaux seront réalisés par le personnel technique.

Pétition contre l'enduit sur le mur derrière l'église et la rue de la Manzate

Mme Vannier demande la possibilité de lancer une pétition auprès des habitants pour que le mur près de l'église et qui longe la rue de la Manzate reste en pierres apparentes et ne soit pas enduit d'un crépit comme le prévoit les travaux.

Le Maire indique que ce point a déjà été soulevé en début d'année. L'Architecte des Bâtiments de France qui a instruit notre dossier « permis d'aménager » pour les travaux du centre bourg est opposé à laisser ce mur en pierres apparentes.

Le Maire précise qu'il est aujourd'hui difficile d'aller contre l'avis de cet architecte nommé par l'Etat, et que l'on doit respecter à la lettre ses prescriptions. Dans le cas contraire, la commune risque de se voir poursuivie pour non-respect du permis d'aménager et de perdre les subventions de l'Etat.

Réseau téléphonique endommagé

M. Louveau demande la possibilité de faire nettoyer des regards au village de Charpenet.

Il signale qu'il y a sur la commune de nombreux fils téléphoniques qui traînent au sol.

Concernant les fils téléphoniques, M. Billard, indique qu'il existe deux possibilités pour les personnes constatant un fil coupé ou un poteau endommagé :

- soit d'aller signaler directement l'incident sur la plateforme internet de Orange avec le numéro du poteau. <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>.
- soit de téléphoner à la mairie en indiquant le numéro du poteau téléphonique endommagé (regarder sur le poteau son numéro). La commune ne disposant d'aucun interlocuteur privilégié auprès des services d'Orange, signalera l'incident sur cette même plateforme internet.

Divers

M. Jouot tient à féliciter l'association ASMP pour l'organisation de la manifestation du trail « la Boucle des Bouchures » fin septembre.

M. Renaud signale qu'il y a une planche en bois, vers le trop-plein de l'étang communal qui est à remplacer. En effet, l'une d'entre elles a cassé pendant le passage d'un coureur à l'occasion de la course de la « boucle des bouchures ».

Il y a aussi des problèmes de poubelles au Chatelier qui devient un dépotoir.

M. Renaud demande aussi à la commune d'entretenir une ancienne voie communale qui a été déclassée et qui s'est fortement dégradée au Chatelier.

Il est aussi demandé d'étudier la possibilité d'installer des radars pédagogiques de vitesse dans le bourg et certains hameaux, pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Prochaine réunion de conseil municipal le 3 novembre 2020.

La séance est levée à 23 h 00